

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-131	Diffusion : A	Date d'émission : 3 août 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : ISSOIRE AVIATION	Type(s) de matériel(s) : Avions APM 20			
Certificat(s) de type n° 191 Fiche(s) de données n° 191				
Chapitre ATA : 71	Objet : Groupe propulseur - Vis de fixation du moteur sur le bâti-moteur			

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) est applicable aux APM 20 LIONCEAU du numéro de série 4 au numéro 14 inclus.

2. RAISONS :

Il a été découvert lors d'une opération de maintenance programmée une mauvaise fixation du moteur sur son bâti.

Le mauvais serrage du moteur sur son bâti peut permettre des vibrations susceptibles de provoquer une usure prématurée des fixations.

La présente CN impose la vérification des longueurs de vis utilisées pour la fixation du moteur et un contrôle de l'état des fixations.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la CN, sauf si déjà accomplies :

- Au plus tard dans les prochaines 110 heures de vol, procéder à l'application du Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 47.

Ces actions doivent être réalisées conformément à la documentation technique du constructeur.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 47 de juillet 2005
(Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

13 août 2005.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-131	Diffusion : A	Date d'émission : 3 août 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

ISSOIRE AVIATION

BP 1

63501 ISSOIRE Cedex

France

Tél. : + 33 4 73 89 01 54 - Fax : + 33 3 4 73 89 54 59

iav@issoire-aviation.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6116 du 27 juillet 2005.